

Prisons et Transitions familiales

Vers une sociologie des conditions de vie des familles de détenus

Etude réalisée par Géraldine BOUCHARD
Doctorante en sociologie

Sous la direction du Professeur Didier Lapeyronnie
Université Bordeaux II Victor Segalen

1. Présentation de la méthode d'enquête :

Les entretiens nécessaires à l'élaboration de l'enquête ont été menés auprès de personnes fréquentant les maisons d'accueil de Gradignan (*Le chalet bleu*), de Mauzac (*La passerelle*) et de Rennes (*L'Arc en ciel et Titomm*). Au cours des entrevues avec les familles, les points abordés répondaient à une logique « Avant/endant/Après » l'arrestation du proche. Ces points n'ont constitué qu'une ligne directrice puisque les interviewés ont eu l'entière liberté d'insister longuement sur un des aspects de leur vie privée plutôt qu'un autre, de même qu'ils ont toujours disposé du choix de répondre ou non aux questions qui leur étaient posées.

Comme toute enquête sociologique, celle-ci présente un certain nombre de limites. Tout d'abord, comme nous l'avons mentionné ci-dessus, nous nous sommes déplacés aux endroits où les familles se retrouvent avant et après les parloirs. Par conséquent nous n'avons rencontré que des familles qui avaient déjà parcouru un long chemin pour parvenir à assumer, au moins en partie, l'image de « famille de détenu » : entrer dans une maison d'accueil c'est accepter de dévoiler sa situation à un nombre relatif d'inconnus, or beaucoup de familles refusent de s'exposer ainsi, la preuve en est la discrétion opérée par certaines qui cachées dans leurs voitures attendent l'heure du parloir. Une autre limite à signaler concerne le type de proches rencontrés et leur lien avec la personne incarcérée. Parce que 96% de la population carcérale est composée d'hommes nous avons rencontré beaucoup plus de femmes, plus précisément des conjointes, que d'hommes. Enfin, la dernière limite concerne le cas des enfants de personnes incarcérées dont il ne nous pas été possible de constituer un échantillon représentatif. La principale explication à cela est la superposition des horaires de parloir aux horaires scolaires.

Les résultats de cette enquête sociologique, élaborés sur la base d'un recueil d'histoires de vie, nous ont permis d'appréhender les diverses réalités liées à l'événement prison¹ et cela à travers le prisme des familles qui accompagnent le détenu tout au long de la peine carcérale. La restitution des résultats s'articule autour de la notion de « transition familiale ». Penser l'histoire de ces familles en termes de transition et non en termes de rupture biographique autorise à aller au-delà des prénotions, autrement dit, à accorder un rôle actif aux familles dans l'épreuve du quotidien et de la carcéralité. Aussi, la notion de transition est apparue la plus pertinente pour aborder la diversité de ces histoires familiales en devenir auxquelles nous nous sommes confrontés tout au long de l'étude. En effet, quelle que soit la direction prise par les familles (séparation, continuation ou en hésitation), il s'agit invariablement pour elles durant la période d'incarcération d'assurer une suite logique et acceptable entre un passé et un avenir.

Nous avons tenté de mettre en place les différentes trajectoires que peuvent emprunter les familles dès le moment où un des membres de la cellule familiale est incarcéré. Pour cela nous respecterons autant que faire se peut une forme de chronologie dont le point zéro est l'arrestation

¹ Expression empruntée à Sonia Weber in *Actes de la quatrième rencontre des associations de maisons d'accueil de familles et amis de détenus*, Saintes, 2002

2. L'Arrestation –

L'arrestation, premier maillon de la chaîne du parcours des familles dans l'univers carcéral, marque le début de la « séparation des mondes » : d'une part, séparation des membres de la famille entre ceux qui vivront la prison de l'intérieur et ceux qui la vivront de l'extérieur et d'autre part, séparation des mondes entre les « gens sans histoire » et « les autres ».

Suite à l'arrestation, toute une série de procédures judiciaires se mettent en place durant lesquelles les proches du détenu sont considérés comme des acteurs de premier plan. A défaut d'être des complices potentiels, ils sont au moins des témoins privilégiés aux yeux de la justice : les conjoints voient leur domicile perquisitionné et sont interrogés dans le cadre des dépositions. Dès lors, on peut considérer que la justice a pénétré la sphère privée. Concrètement, l'action de la justice sur la famille s'exerce par la suite dans le placement des enfants en foyer d'accueil le temps de l'instruction par exemple, la mise en garde à vue de la conjointe (parfois même en détention provisoire), l'interdiction des enfants d'aller voir leur père au parloir, ou encore l'interdiction des relations sexuelles jusqu'à la sortie. La famille, qui habituellement relève uniquement de la sphère intime, devient dans ces circonstances sous contrôle judiciaire soit sous contrôle public.

Un autre point important concernant l'arrestation est le décalage entre la perception que les proches ont de leur vie, plus généralement de leur histoire familiale, et ce qu'ils sont en train de vivre. En l'espace de quelques minutes les proches prennent conscience qu'ils sont, comme beaucoup le disent, « passés à côté de quelque chose ». De fait après l'arrestation, la famille souhaite d'une part, comprendre exactement les faits reprochés à la personne incarcérée et d'autre part, comprendre comment la personne en question en est arrivée à « *fauter* ». On rencontre plusieurs cas de figure.

Le premier cas de figure est celui qui concerne les familles, qui semble-t-il, n'étaient pas en mesure de prévoir un tel événement. Pour elles la situation est beaucoup plus lourde moralement car l'arrestation implique la découverte d'une face cachée de la vie privée du détenu, ignorée jusqu'à présent² ; *le deuxième cas* concerne ceux qui se doutent au moment même de l'arrestation des raisons de celle-ci. Le passé judiciaire ou bien les habitudes de la personne incriminée permettent aux proches d'émettre un certain nombre d'hypothèses pour tenter de s'expliquer la situation ; *le troisième cas* est celui où les proches avouent avoir été au courant avant même l'arrestation. Mais encore une fois, il arrive qu'il y ait un décalage entre la version donnée par le détenu avant l'arrestation et la version donnée par les policiers. Ces personnes sont donc confrontées tout le temps de l'enquête aux doutes qu'engendrent une telle position : comment démêler le vrai du faux ? ; *le quatrième et dernier cas* est celui où les proches étaient au courant, ont parfois même été accusés de complicité pour les faits reprochés au prisonnier mais persistent à nier qu'ils savaient³. L'hypothèse la plus plausible pour saisir cette démarche est que dans la plupart des cas, dire que l'on était au courant signifie avouer sa complicité.

Quelle que soit la position de la famille au moment de l'arrestation, chacune va tenter malgré tout de rendre de la cohérence à son histoire familiale bouleversée. Rendre de la

² Notons que les personnes qui n'ont jamais été confrontées à cette situation auparavant devront tout apprendre des règles et des démarches inhérentes au monde carcéral pour pouvoir rencontrer leur proche dans les plus brefs délais. Cette étape constitue déjà pour ces familles une lourde difficulté. Beaucoup relatent une période de solitude et d'abattement : *Qui dois-je aller voir pour obtenir un permis de visite ? Pourquoi tout ce temps ? Vais-je réussir à le voir ?*

³ Précisons que ce cas n'a pu être identifié avec certitude qu'une seule fois dans le cadre d'une affaire d'inceste avérée et condamnée.

cohérence, c'est tenter de donner un sens à l'événement prison.

3. La quête de sens –

Au cours de l'enquête, trois registres d'élaboration de *quête de sens* ont été particulièrement identifiables : la remise en cause du passé, la « psychologisation » et le déni.

La remise en cause du passé commun paraît inévitable dans l'ensemble des cas rencontrés et plus particulièrement parmi ceux pour qui l'arrestation fût un étonnement. Pour comprendre l'instant présent, il apparaît nécessaire pour la plupart de revenir sur le passé et de l'analyser. Beaucoup refont alors l'histoire de leur vie commune : le passé est raconté avec amertume et est décrit tel s'il n'était plus aujourd'hui qu'une histoire parallèle qui n'a plus raison d'être. Aboutir à cette conclusion n'est pas sans s'accompagner d'un fort sentiment de culpabilité. En effet, les interviewés inscrits dans ce type de démarche se reprochent de ne pas avoir été capables d'anticiper cette situation, d'interpréter les signes qui auraient dû être révélateurs, d'écouter l'autre et plus largement encore, quelques uns déclarent ne pas avoir été capables d'aimer correctement le proche. Selon eux, être surpris par la face cachée d'un proche montre que l'on n'a pas aimé convenablement puisque dans le cas contraire, le proche se serait senti libre de dévoiler ses « *secrets* ». Le degré de culpabilité détermine la part de responsabilité ressentie par les familles et explique bien souvent leur investissement quotidien auprès du détenu durant la détention.

La « psychologisation » obéit au même principe sauf qu'en plus de remettre en cause le passé, les proches vont pour s'expliquer l'événement prison élaborer des théories sur fond de psychologie (sans aucune aide des professions spécialisées). Illustrons cette démarche à travers un cas rencontré : il s'agit d'une femme X dont le mari a été incarcéré pour attouchements sexuels sur mineurs. Pour rendre acceptable sa situation familiale aux yeux d'autrui, soit le fait de rester mariée à un homme dont les mœurs sexuelles sont fortement stigmatisées, X va comme beaucoup d'autres faire appel au discours psychologique. Il s'agit dans cette démarche d'humaniser un mari ainsi que de légitimer la décision de le soutenir. Le champ lexical de la maladie est alors omniprésent car comme X le dira : « *Pour moi c'est une maladie comme une autre et il faut la soigner comme l'alcoolisme. Au début je me sentais trompée mais par la suite je me suis dit que c'était une maladie et qu'il fallait que je l'aide.* » Suite à l'arrestation, X va apprendre que son mari a gardé un lourd secret pendant des années qu'il n'a jamais réussi à confier, par sa faute à elle « *Je m'en suis énormément voulue de ne pas avoir réussi à lui donner suffisamment confiance en moi.* ». Tous les éléments sont alors réunis pour l'élaboration d'une « *psychologisation* » : selon X, son mari aurait eu « *une partie du cerveau bloquée qui ne demandait qu'à s'exprimer pendant toutes ces années. C'est pour ça qu'il parlait fort, moi je ne comprenais pas pourquoi mais en fait il criait son mal être. Il a fait ce qu'il lui est reproché parce que son secret l'étouffait* » en raison de son traumatisme de l'enfance.

D'autres familles au contraire soldent la quête de sens par **le déni**. Le déni permet au proche de trouver une réponse adéquate à la représentation qu'il possède de son histoire familiale. Le déni dans ce contexte consiste à nier ce qui est reproché au détenu car cela dévie complètement du fil conducteur de l'histoire de la famille. Il y a plusieurs formes de déni dont les plus rencontrées sont :

- **Le déni pour soi** : Convaincues de l'innocence de leur proche, l'erreur judiciaire est régulièrement invoquée par les familles. C'est dans le cas du déni pour soi que la domination du système judiciaire sur la vie privée est la plus palpable. En effet, les interviewés usent la quasi-totalité de leur temps à prouver à qui veut bien l'entendre que leur proche paie pour un crime qu'il n'a pas commis.

- **Le déni pour les autres** : Tandis que dans le déni pour soi la sincérité des propos semble évidente⁴, dans ce cas précis au contraire la conviction avancée est très fragile et s'appuie sur des éléments qui peuvent laisser perplexe. Dans ce type de cas, tout laisse à penser qu'à défaut de pouvoir protéger le couple et la famille des bouleversements induits par la détention du proche, il faut protéger l'environnement pour sauvegarder l'image sociale de la famille ainsi que la cohérence de son histoire en rejetant publiquement les causes de l'incarcération.

Dans un autre registre de déni il y a également la minimisation de l'acte commis par le proche. Scander l'injustice, dénoncer les dysfonctionnements de l'institution judiciaire et banaliser les actes reprochés sont des procédés qui participent paradoxalement à rendre plus supportable la situation d'enfermement d'un proche : nier c'est pouvoir ne pas remettre en cause le proche ainsi que ne rien avoir à se reprocher personnellement tout en étant un moyen de se préserver des stigmates sociaux.

4. Prison et précarité –

Le réajustement économique suite à l'incarcération du conjoint constitue une conséquence immédiate majeure que les femmes de détenus doivent surmonter. La plupart des ménages rencontrés connaissaient déjà une précarité économique importante, les principales ressources stables venant essentiellement des aides sociales ainsi que des différents emplois précaires des maris anciennement salariés. L'étude INSEE de 2002⁵ met en évidence que la part des conjointes de détenus sans travail est plus importante que la moyenne nationale (55% contre 43% de l'échantillon national). Ce sont pour ces ménages que le réajustement économique est le plus pressant mais aussi le plus difficile.

Parmi les femmes qui ne travaillaient pas au moment de l'entretien, la grande majorité était sans diplôme et sans aucune expérience professionnelle. Leur insertion sur le marché de l'emploi leur paraît difficile d'autant plus que leur dépendance vis à vis des aides sociales est grande. En effet pour beaucoup un travail peu rémunéré⁶ comme unique source de revenus ne pourrait subvenir suffisamment aux besoins de la famille entière. En ce qui concerne les femmes sans emploi au moment de l'incarcération mais ayant eu une vie professionnelle par le passé, la recherche d'un travail même si elle reste difficile est plus souvent envisagée que pour les autres. C'est d'ailleurs très probablement parce qu'elles ont connu une activité salariée qu'elles projettent avec plus de facilité les aspects positifs de la condition salariale malgré les faibles avantages économiques qu'elles peuvent en retirer.

Les femmes issues des catégories sociales moyennes et favorisées connaissent plus que les autres une mobilité géographique induites par les nouvelles contraintes économiques. D'une part, la revente de biens communs (telle que la maison) apparaît comme étant la solution la plus adaptée pour pallier aux changements économiques. Dans ce type de cas, les femmes font rarement appel à la solidarité familiale hormis pour les besoins moraux et affectifs. D'autre part, il semble évident que plus le statut économique de la famille est élevé plus il est possible d'échapper aux stigmates sociaux en déménageant.

Si pour beaucoup de familles la précarité économique préexistait à l'incarcération du conjoint, les coûts propres à la détention les plongent dans une impasse financière qui plombe le quotidien. En premier lieu les familles doivent assurer les frais d'avocat relatifs à la défense du

⁴ Il s'agit là d'une appréciation bien sûr subjective mais nous appuyons notre catégorisation à partir des cas les plus clairs et probants.

⁵ *L'histoire familiale des hommes détenus*, INSEE, Statistiques Publiques, n°59, Janvier 2002.

⁶ Du type SMIG.

détenu. Très onéreux, l'entourage doit trouver le moyen de payer au risque de ne pouvoir proposer à leur proche qu'une sous défense, c'est-à-dire l'aide juridictionnelle : vente de biens lorsqu'il y en a, cumul d'emploi souvent au noir (ménage, gardiennage d'enfants, autres services), collecte auprès de la famille et parfois auprès des amis proches, plus souvent emprunt à la banque (quand celle-ci accepte) sont les solutions les plus courantes. Mais encore une fois, il est impossible de ne pas souligner que ces solutions sont réservées à ceux qui sont les moins démunis économiquement et socialement.

S'agissant des mandats⁷ envoyés aux détenus, ils constituent dans 52%⁸ des cas l'unique source de revenu, le travail étant difficile à obtenir en détention et n'étant possible qu'après le jugement. Selon l'étude de Combessi, les mandats envoyés par les familles s'élèvent en moyenne à 97 euros en maison d'arrêt et à 112 euros en établissement pour peine. Les mandats constituent des frais très lourds à prévoir dans le budget familial auquel tous les membres de la cellule familiale se plient. Ne pas pouvoir envoyer de mandat est difficilement acceptable pour l'entourage. Cela est dû notamment au fait que le mandat est un des seuls moyens concrets pour les proches d'aider le détenu dans l'épreuve de la détention : le mandat permet d'assurer au détenu un minimum de confort.

Un autre impératif financier lié à la détention: l'organisation des parloirs. Il est fréquent de rencontrer des personnes dont le proche est incarcéré à des centaines de kilomètres, ce dernier étant placé en détention provisoire dans la prison dépendant de la ville où a été commis le délit/le crime. Cet éloignement géographique, fortement susceptible d'entraver le maintien des relations entre le détenu et ses proches, engendre des frais financiers lourds. Quel que soit le moyen de locomotion pour se rendre au lieu de détention, les déplacements sont coûteux et ils le sont davantage encore lorsque le train est l'unique solution car dans ce cas, le nombre de personnes pouvant visiter le proche devient par la force des choses limité. Cela pose par conséquent davantage problème pour les familles avec enfants. D'après l'INSEE⁹, entre les visites, les mandats, les biens donnés en nature et les frais d'avocat, les familles voient leur budget réduit d'un quart en moyenne rien que pour subvenir aux différents besoins de la personne incarcérée. Cette somme s'élèverait environ à 198 euros par mois.

Les visites participent en grande partie à la spirale de la précarité pour une seconde raison. De nombreuses femmes sans emploi renoncent temporairement à la possibilité de travailler pour pouvoir être présentes à toutes les heures de parloir. Les entretiens montrent qu'il ne s'agit pas pour elles de faire un choix entre travail et couple mais bien d'une obligation, d'un devoir envers le conjoint qui s'impose de lui-même. Pour certaines travailler serait se soumettre à une pression affective jugée bien plus lourde que la précarité économique qu'il faut pourtant surmonter. Par ailleurs, les visites contraignent les femmes à une gymnastique particulièrement stressante afin d'organiser au mieux leurs déplacements. Travail et/ou garde des enfants sont deux sphères de la vie privée qu'il faut faire coïncider avec les heures de visites. Pour y parvenir, les femmes connaissent très rapidement « la dépendance au tiers ». Cette dépendance joue un rôle important dans la vie quotidienne des femmes à l'extérieur et existe à différents niveaux de besoins. Il peut s'agir pour certaines de la dépendance pour le transport du domicile à la prison. En effet, beaucoup de femmes ne possèdent aucun véhicule et souvent même ne sont pas titulaires du permis de conduire. La dépendance au tiers peut également concerner la garde des enfants

⁷ Argent envoyé au détenu géré par le centre de détention. Les prisonniers ne manipulent pas l'argent, ils doivent passer commande c'est-à-dire « cantiner » auprès des surveillants pour obtenir ce dont ils ont besoins.

⁸ Combessi J.C, Bouhedas S., Georghium M., *Etude sur la pauvreté en prison*, ministère de la justice, DAP, 1994.

⁹ Op.cit L'histoire familiale des détenus.

lorsque ceux-ci sont en bas âge, non scolarisés et non autorisés à aller au parloir : à l'instar des moyens de transport, les femmes doivent pouvoir compter sur des personnes acceptant de garder les enfants quelques heures plusieurs fois par semaine. Ce sentiment de dépendance nourrit l'impression de fragilité du quotidien mais aussi et surtout le sentiment de ne pas être en capacité de maîtriser seul celui-ci. En plus de la soumission au système judiciaire, les familles sont soumises au bon vouloir des autres. L'écrasement sous des contingences sur lesquelles les familles n'ont aucun pouvoir participe de fait à une grande précarité morale.

5. La « prisonnèrisation » des familles –

Toute une constellation de points communs nous amène à poser le concept de « prisonnèrisation » avec pertinence et mesure pour définir les conditions de vie morales des familles à l'extérieur de la prison. Les similarités entre les discours des familles et ceux des détenus sont frappantes et d'ailleurs, de très nombreuses familles disent avoir l'impression d'être « enfermées ».

Le premier point commun est la difficulté des familles à supporter l'incertitude du temps qu'il faut apprivoiser : *Dans combien de temps le jugement va-t-il avoir lieu ? Combien de temps rester-t-il enfermé ?* Comme pour les détenus, la détention provisoire est vécue par les familles comme du « temps vide, du temps pour rien », le compte à rebours les séparant de la sortie n'ayant pas été lancé. Les familles vivent une vraie rupture avec leur quotidien : les habitudes n'ont plus de sens tandis qu'un nouvel impératif fait surface, il faut faire avancer les choses. Le temps vide est occupé dans les premiers temps avec tout ce qui relève de l'enquête, l'avocat, les permis de visite... Mais après cela, les familles n'ont plus aucun moyen de faire avancer la situation.

En même temps que l'épreuve de l'incertitude, les proches font l'apprentissage du silence. L'évocation du silence émane essentiellement du monde carcéral (« *on ne nous dit rien* ») et cache mal en réalité le sentiment d'abandon qu'ils éprouvent face à ce monde inconnu qu'est la prison ainsi que face à une situation qui leur échappe complètement. Ce sentiment d'abandon est d'autant plus fort qu'il existe selon elles ce que l'on pourrait appeler un déséquilibre « don/contre-don »¹⁰ entre la famille et l'univers carcéral. En effet, ces dernières estiment avoir « donner » par la force des choses un membre de leur famille et cela sans avoir pu protester, ni contester les règles. Elles attendent en échange que l'institution carcérale fasse un contre-don comme par exemple dans ce contexte qu'elle les guide ou encore qu'elle ne nie pas leur rôle. Ce « don contraint » fait sans avoir eu une quelconque marge de négociation souligne la violence de la situation pour les familles.

Le deuxième grand point commun avec les détenus est l'expérience de la stigmatisation¹¹ et du repli social. Après l'arrestation arrive le temps où les familles doivent justifier l'absence du détenu et c'est dès ce moment qu'elles vivent les premières marques de stigmatisation. Dans le cas qui nous préoccupe, le fait d'avoir un proche en prison jette un discrédit sur la famille en raison de la représentation socio-historique du prisonnier et par voie de ricochet de celle de sa famille. Le prisonnier encore perçu tel un paria sans aucune valeur morale ne peut pour la plupart des gens qu'être issu d'une famille à cette image. S'ajoute à cela le vieil adage « *qui se ressemble s'assemble* » qui ne fait que confirmer dans les représentations collectives les a priori vis-à-vis des familles de détenus. Les proches relatent alors les réactions de suspicion de la part des gens à

¹⁰ Marcel Mauss, *Essai sur le Don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques* in *Sociologie et anthropologie*, Presse Universitaires de France, « Quadrige », 8^{ème} édition, 1999.

¹¹ Erving Goffman, *Stigmates, les usages sociaux du handicap*, Paris, Les éditions de Minuit, 1975.

l'annonce de leur situation. Même lorsqu'on ne les soupçonne pas d'être complice, leur complète innocence est mise en doute. L'injustice de « l'amalgame » est d'autant plus violente qu'elle est souvent confortée par les réactions de suspicion quant à leur honorabilité. Les familles font alors le « compte des pertes » sans compter ceux qui restent mais qui posent un regard réprobateur sur les décisions prises par les familles, ou qui plus largement ne « *comprennent pas* » le soutien accordé au détenu.

Ce sentiment diffus de stigmatisation engendre une réaction d'évitement et de repli social. L'évitement va consister à éluder ou cacher l'incarcération du proche dans certaines situations. On peut penser que le fait de sauvegarder un espace « incognito » permet : la mise en place de sasses de décompression (on parle et on pense à d'autres choses), de se préserver de l'opprobre sociale, de réduire les « pertes » amicales ainsi que les « pertes » sociales.

D'autres personnes ne parviennent pas à sauvegarder des espaces sociaux. La stigmatisation étant jugée trop violente, ces dernières choisissent de se couper du monde auquel elles appartenaient et dont elles ont en partie été exclues. Aucune tentative n'est faite pour rompre l'isolement, l'absence de communication aussi difficile soit elle étant préférée à l'opprobre. Le repli sur la sphère privée devient alors total. Les contacts privilégiés se limitent aux enfants lorsqu'il y en a et très souvent aussi aux mères des conjointes.

6. La prison, la famille et le couple –

Quelle famille possible lorsqu'un proche est incarcéré ? Comment résister au poids de la prison à l'extérieur ? En ce qui concerne les proches, il est évident que maintenir les liens affectifs est le moteur de tous les efforts effectués.

Concrètement, peu de moyens sont disponibles pour maintenir les liens avec les détenus. Il y a le courrier, la radio, le téléphone et enfin les parloirs. Les familles comme les détenus doivent s'accommoder des diverses réglementations et contraintes auxquelles sont soumis les différents moyens de communication qui ont toutes pour effet de réduire l'intimité. Pour autant, les moments passés au parloir ou au téléphone sont des moments privilégiés, des instants où la famille fait le point sur la pérennité des liens qui les unissent. Concernant le téléphone, on ne peut que se rendre compte à la lumière des témoignages du rôle important qu'il tient tant pour le bien-être des familles au quotidien que pour les liens qu'il maintient. Plusieurs familles ont déclaré qu'elles préféreraient moins voir le détenu et pouvoir lui parler tous les soirs que de ne pas avoir le téléphone et de lui rendre visite trois fois par semaine. D'après les éléments recueillis, il apparaît que le téléphone comblerait en partie le manque de l'autre éprouvé au quotidien, qu'il permettrait de « *faire comme si l'autre était là* ». Faire comme si l'autre était là, c'est aussi faire comme si la famille était invincible, comme si elle pouvait résister au poids de la prison et vivre dans l'espoir que tout pourra recommencer comme avant, à la sortie du détenu.

On retrouve la même idée dans les récits à propos du déroulement des parloirs. Lorsque l'on demande aux femmes notamment si les relations ont changé depuis la détention, quasiment toutes répondent que « *non, que rien a changé* », « *on s'aime toujours autant* » et encore plus fréquemment que « *le couple va mieux depuis l'incarcération* ». L'explication la plus souvent avancée par les familles est que ne pas pouvoir se voir aussi souvent que le couple le souhaiterait induit des échanges « intenses » lors des parloirs. L'autre explication est l'évitement des conversations « désagréables » : il s'agit souvent pour les familles d'éviter les causes mêmes de l'incarcération. Pendant que certaines évoquent la difficulté pour elles-mêmes d'en parler, d'autres au contraire disent que cela ne sert à rien d'en discuter parce que « *personne changera le passé* », « *qu'il paie sa peine, ça ne sert à rien d'en rajouter* », « *qu'il faut regarder en avant et pas derrière* » ou encore que « *tout le monde fait des bêtises maintenant faut oublier* ». Les bons

moments passés à l'extérieur sont également un sujet délicat. Les proches se sentent extrêmement responsables du moral du détenu tant celui-ci se montre dépendant d'eux. Eviter de parler du bon temps dehors c'est éviter de lui donner des prétextes pour imaginer le pire, autrement dit que la vie peut-être agréable sans lui.

Maintenir les liens famille/détenu est en quelque sorte une première étape à franchir pour la pérennité de la famille toute entière. Pour cela, détenus et proches font en sorte de ne pas parasiter leurs contacts d'éléments négatifs et cherchent à donner à la famille un autre contexte que la détention et ses conséquences.

Toujours dans le but de maintenir les liens, la famille met tout en œuvre pour entretenir la conscience familiale, son histoire et donc aussi son avenir, d'une part par des actes de présence et d'autre part, par les différentes stratégies d'insertion du détenu dans la vie quotidienne. La stratégie d'insertion qui est principalement évoquée est celle qui a pour but de « *garder au chaud* » le rôle du détenu dans la famille. Durant la détention la famille voit les différents membres qui la composent réajuster¹² leur rôle afin de poursuivre le projet familial. Concrètement, c'est lors de ce réajustement que l'on voit la mère reprendre le rôle et donc les habitudes du père à la maison telles que le renforcement de l'autorité éducative sur les enfants pour compenser le vide laissé par le père ou la reprise d'une activité salariale pour palier au déficit économique du foyer. Aussi il est fréquent d'entendre les mères raconter comment les aînés prennent soin des plus petits, de quelle manière ils prennent en charge des tâches ménagères depuis l'incarcération de leur père ou encore le soutien moral qu'ils leur apportent au quotidien. De tels réajustements n'ont pas pour vocation de remplacer le père mais de compenser son absence durant la période de détention dans le seul but de poursuivre le projet familial. Si cela est très clair pour les femmes, cela est parfois moins évident pour les enfants, la preuve en est la crainte des mères que les enfants n'acceptent plus le père à la sortie.

Une autre manière pour les familles d'organiser la transition est d'ancrer le détenu dans la réalité de la vie quotidienne. Cette initiative des proches résulte de leurs observations quant aux différents changements de comportements les laissant penser que le détenu « s'éloignerait » des réalités de la vie. Divers moyens sont utilisés comme communiquer au détenu les factures du foyer ou l'abonner à de multiples magazines de société pour qu'il se rende compte de l'actualité ainsi que de l'évolution du coût de la vie. La perte de la valeur de l'argent est un constat récurrent, les détenus n'ayant pas l'autorisation de manipuler l'argent.

Mettre en place la transition, c'est donc faire en sorte que le détenu soit en phase avec les changements du monde extérieur qui ne parviennent pas jusqu'à l'intérieur de la prison. C'est alors aux proches qu'il revient d'apporter au détenu les éléments qu'il n'est pas en mesure de maîtriser afin que la sortie ne soit pas un choc insurmontable pour lui. Si les proches craignent le « déphasage » du détenu vis-à-vis de la réalité extérieure c'est bien parce qu'ils craignent que cela l'éloigne de la vie de famille et qu'il se sente (et qu'il soit perçu par les proches) tel un étranger, un poids lourd au sein du foyer. Tout se passe comme si les uns et les autres, conscients d'évoluer dans des mondes parallèles, construisaient des ponts symboliques tout au long de la période de détention pour se rejoindre sans que s'imposent à eux des difficultés insurmontables au moment de la sortie.

Quant à la sortie, une fois encore les positions sont partagées. Bien évidemment, la manière d'envisager la sortie est étroitement liée à la manière dont les familles vivent

¹² Jean Kellerahls, *Microsociologie de la famille*, Que sais-je, PUF, Paris, 1984. Par réajustement nous entendons le sens que lui donne Kellerahls, c'est dire faire en sorte que chacun adapte son rôle pour coller au plus près des projets communs.

l'incarcération du proche ainsi que l'interprétation qu'elles donnent à ce qui en est la cause. Les familles présentes dans les maisons d'accueil sont globalement positives. Selon elles, la période d'incarcération sera après la sortie, telle une boîte symbolique qui renfermera les mauvais souvenirs d'une période critique ainsi que ce qui l'a provoquée. La vie de famille après la détention est alors perçue avec un grand optimisme. Pour autant certaines avouent, non sans difficultés, leurs doutes quant à la sortie. Par exemple, quelques unes ont du mal à envisager être en capacité d'aider le détenu dans la mesure où elles n'ont pas été capables selon elles de le faire avant l'incarcération. De fait ces familles entrevoient avec beaucoup de fatalisme l'avenir. Aussi d'autres ont trop vécu de périodes d'incarcération. Lasses de revivre sans arrêt les mêmes angoisses et fatiguées de tenir seules l'ensemble de la famille à bout de bras, certaines femmes déclarent ne pas être convaincues d'être présentes jusqu'à la fin de la peine du conjoint. Et puis il ne faut pas oublier les familles qui effectuent une transition familiale orientée vers la rupture des liens avec le détenu. Quelques femmes présentes pour soutenir leur conjoint font part d'un couple sur le déclin avant même l'incarcération. La détention ne fera qu'entériner un processus de séparation déjà entamé, leur soutien au détenu étant justifié par le respect envers la personne qui a partagé leur vie et cela malgré l'effacement de sentiments amoureux.

7. CONCLUSION –

Le point essentiel de cette étude, s'il ne fallait en retenir qu'un seul, est les similitudes que l'on peut observer entre les discours des personnes incarcérées et ceux de leur famille. Cette remarque pèse de toute son importance car elle justifie un grand nombre de dispositions qui pourraient être prises en faveur des détenus et de leur famille concernant l'allongement de la durée des parloirs, le droit systématique au téléphone, la multiplication des Unités de Vie Familiales, des aires de jeux dégagées pour les enfants dans les prisons... S'il n'est pas possible de lutter contre la précarité financière et sociale qu'induit la détention, la précarité affective en revanche peut être réduite sans que les règles de détention soient mises en danger. La réparation de l'ordre public pourrait être largement envisageable sans la destruction du quotidien des personnes vivant cette incarcération de l'extérieur. Mais les réticences sont fortes et diffuses et ne proviennent pas seulement de l'institution carcérale. La société toute entière entretient ce phénomène : tant que le regard sur le détenu n'aura pas changé au cœur de la société, celle-ci ne concédera jamais qu'il est « humainement » urgent d'accorder plus d'attention aux conséquences de la détention sur les familles de personnes incarcérés.